

Va vous rapporter...



CORTAL CONSORS

Chat

"Il faut se fixer des objectifs chiffrés" pour enrayer le déclin de la biodiversité

LEMONDE.FR | 16.02.10 | 10h26 • Mis à jour le 19.02.10 | 17h37

L'intégralité du débat avec Sébastien Moncorps est directeur France de l'Union internationale pour la conservation de la nature, vendredi 19 février, à 15 h .

Fred : Pourquoi y aurait-il lieu de s'inquiéter pour la biodiversité aujourd'hui ? La nature ne fait-elle pas le "ménage" depuis des milliers/millions d'années ?

Sébastien Moncorps: Il est vrai que l'extinction des espèces est un phénomène naturel qui dure depuis des millions d'années. Le problème, aujourd'hui, est la rapidité de ce phénomène d'extinction que les scientifiques évaluent à plus de mille fois le taux naturel.

laurent : On parle de déclin. Mais est-ce que l'on est capable de mesurer quoi que ce soit dans ce domaine ? Parce que si ce n'est pas le cas, cela paraît difficile de mobiliser, non ?

La Liste rouge des espèces menacées, réalisée par l'Union internationale pour la conservation de la nature, permet de quantifier ce déclin de façon précise et fiable en exploitant les meilleures données scientifiques disponibles.

Nos analyses nous permettent de dire qu'aujourd'hui, une espèce sur cinq de mammifères est menacée, une espèce d'oiseaux sur huit et une espèce d'amphibiens et de reptiles sur trois.

Daniel Jean : J'ai décidé, très modestement, de tenter à ma manière de lutter contre le recul de biodiversité. Par exemple, dans mon jardin, aucun pesticide ou herbicide ne sont employés. Je privilégie les fleurs des prairies et autre plantes locales au profit de la faune Normande. Les abeilles semblent être aussi nombreuses chaque année. Je donne chaque mois aux Amis de la Terre, et parfois aussi à Greenpeace. Mais au-delà de ces petits gestes, que puis-je faire d'autre ?

Ce que vous faites est déjà formidable. Nous souhaiterions qu'il y ait plus d'écocitoyens comme vous préoccupés par la préservation de la biodiversité.

Au-delà de ces petits gestes, vous pouvez être également vigilant sur vos achats, en privilégiant par exemple les produits locaux, issus de l'agriculture biologique ou du commerce équitable.

Vous pouvez également essayer de jouer un rôle plus actif dans la politique de votre commune et de faire passer le message à tout votre entourage.

greg : Il me semble que la biodiversité est un concept en opposition avec nos sociétés humaines. L'uniformité est bien plus simple à gérer d'un point de vue commercial. Il est beaucoup plus simple d'avoir une seule variété de tomate. Cela fait bien longtemps que les laboratoires pharmaceutiques (dont le mien) n'ont cure des écosystèmes et préfèrent générer des nouveaux médicaments de façon aléatoire. L'avenir des espèces non-nécessaires à la survie de l'homme est-il menacé ?

Au contraire, c'est la banalisation de la biodiversité et son uniformité qui est un problème grave. Dans le passé, de nombreuses variétés de cultures ont pu être sauvées grâce à des espèces sauvages.

Nous savons produire beaucoup de médicaments de façon synthétique et chimique, mais n'oublions pas que la plupart de nos médicaments sont issus de molécules découvertes dans les espèces végétales ou animales.

La diversité de la nature et notamment toutes les espèces que nous n'avons pas encore découvertes représente un formidable réservoir pour nos médicaments de demain.

N'oublions pas également que dans de nombreuses sociétés, en particulier dans les pays du Sud, l'essentiel de la médecine provient directement de l'utilisation de plantes médicinales.

Euro28 : Peut-on envisager un financement de la biodiversité sur un modèle similaire à celui du carbone ? A quoi cela ressemblerait-il ? A quelle échelle le problème doit-il être traité (local, régional, international) ?

Des études sont actuellement en cours pour évaluer l'importance économique de la biodiversité qui est largement sous-estimée dans notre système économique mondial.

Nous essayons également d'évaluer le coût économique de la dégradation de la biodiversité. C'est l'étude que mène actuellement un banquier indien, Pavan Sukdev, pour la Commission européenne.

Ce rapport veut évaluer les pertes économiques à l'image du rapport réalisé par Nicolas Stern pour le changement climatique.

Le problème est néanmoins plus complexe pour mettre en place un système équivalent à celui du marché du carbone car il n'existe pas de tonne de biodiversité similaire à la tonne carbone.

Marion : Quelles sont les zones géographiques les plus touchées par le déclin des espèces ? Est ce la fragilité de certains écosystèmes ou la diminution des zones d'habitats qui posent les problèmes principaux ?

La crise de la biodiversité touche l'ensemble des zones géographiques de la planète. Les chiffres de la Liste rouge de l'UICN montrent que ce sont les pays de la zone tropicale qui hébergent le plus grand nombre d'espèces menacées.

La France a une responsabilité importante face à la crise de la biodiversité : nous sommes le huitième pays qui abrite le plus grand nombre d'espèces menacées.

Cette situation s'explique par le nombre important d'espèces souvent uniques que nous avons dans nos collectivités d'outre-mer.

Les principales menaces qui pèsent sur la biodiversité, à la fois en France et dans le monde, sont les

suivantes :

1) Destruction et dégradation des habitats naturels; 2) Surexploitation des espèces; 3) Les espèces exotiques envahissantes; 4) Les pollutions; 5) Le changement climatique.

louise : On fixe des objectifs pour les émissions de CO₂, pour le nombre de degrés à ne pas dépasser pour le réchauffement climatique. A-t-on des objectifs similaires pour la biodiversité ?

Les gouvernements de la planète se sont engagés en 2002 à enrayer le déclin de la biodiversité d'ici 2010. Cet objectif n'a malheureusement pas été atteint.

Il n'y avait pas d'objectifs chiffrés, mais c'est ce que nous demandons cette année où les pays vont devoir réaffirmer leur engagement dans la lutte contre la disparition de la biodiversité lors de la Conférence mondiale qui se tiendra à Nagoya, au Japon, en octobre 2010.

Anne : Vous parlez des collectivités d'outre-mer. Existe-t-il une politique de gestion des récifs coralliens ?

Il existe des politiques de préservation des récifs coralliens dans chacune des collectivités d'outre-mer qui en possède. Elles sont décidées et mises en oeuvre localement. Il existe cependant une coordination nationale pilotée par le ministère de l'écologie et celui de l'outre-mer qui s'appelle l'Initiative française pour les récifs coralliens (IFRECOR).

Theorbe : La biodiversité se satisfait-elle de la création de zones protégées de faible superficie ? Ne faut-il pas envisager cette protection de façon globale, sans établir de frontières artificielles entre zones protégées et non protégées ?

La biodiversité ne peut être préservée que par une politique unique d'espaces protégés. Néanmoins, ces espaces protégés sont des outils privilégiés pour protéger la nature. Elles ont rencontré un véritable succès au cours des trente dernières années. Elles couvrent actuellement environ 12% des terres émergées de la planète.

Nous avons néanmoins encore des progrès importants à faire pour avoir un réseau d'espaces protégés suffisamment large et représentatif des différents milieux naturels. Une attention particulière doit être portée aux milieux marins puisque moins de 1 % du domaine maritime mondial est aujourd'hui protégé.

La biodiversité est présente partout sur le territoire même si elle peut être plus intéressante et plus remarquable dans certains endroits. Un des engagements du Grenelle de l'environnement est de mettre en place autour des aires protégées une trame verte et bleue qui permette de protéger les milieux ordinaires et d'assurer la connectivité entre les différents milieux naturels.

Christian : Comment impliquer les populations locales dans la lutte pour le maintien de la biodiversité quand leur premier besoin est de se nourrir ?

Les populations locales dépendent étroitement de la biodiversité et il est souvent nécessaire de rappeler ce lien. Les écosystèmes fournissent de nombreux biens (nourriture, fibres pour s'habiller, bois, eau de qualité...) et services (régulation de la qualité des eaux, pollinisation des cultures, etc.).

La préservation de la biodiversité contribue, de ce fait, à la lutte contre la pauvreté et permet aux communautés locales de pouvoir continuer à subvenir à leurs besoins.

Alex75 : Sur quels critères établir une hiérarchie parmi les espèces à protéger ?

C'est l'objet de la Liste rouge des espèces menacées réalisée par l'IUCN. Les critères que nous prenons en compte sont le taux de déclin de l'espèce, la réduction de son aire de répartition ou encore le nombre d'individus.

Nous avons défini, en fonction du degré de menace, trois grandes catégories pour classer une espèce menacée: "*en danger critique d'extinction*", "*en danger*", "*vulnérable*".

Adélaïde - Agrion : Comment les entreprises du tertiaire qui n'ont pas directement d'impact sur la nature peuvent-elles s'engager pour la biodiversité ? Quelle approche conseillez-vous ? Un partenariat avec des ONG ? Des actions de sensibilisation ?

Toutes les entreprises ont un impact sur la biodiversité, que ce soit directement ou indirectement. Il faut, par exemple, prendre en compte l'emprise foncière de l'entreprise sur la biodiversité ou encore sa relation avec ses fournisseurs.

Nous sommes favorables à ce que les entreprises développent des partenariats avec les ONG pour mettre en place des politiques de préservation de la biodiversité qui peuvent inclure des actions de formation et de sensibilisation du personnel.

Henri : Devant la difficulté à protéger l'espace si vaste des océans, la protection de la biodiversité marine ne doit-elle pas passer par des restrictions du commerce des espèces menacées plutôt que par la formation de zones protégées difficiles à surveiller ?

Il faut faire les deux. Les espaces marins sont aujourd'hui insuffisamment protégés (moins de 1 % de leur superficie sont classées en aires protégées). Il faut également engager une véritable réforme de la politique des pêches. Aujourd'hui, 75 % des stocks de poissons sont surexploités ou à leur exploitation maximale. Il faut également lutter contre la pêche illégale et les pollutions.

La protection des espèces marines peut également passer par des restrictions du commerce international. C'est ce que demandent aujourd'hui les ONG sur le thon rouge de Méditerranée. C'est le cas également de plusieurs espèces de requins dont le commerce est aujourd'hui interdit ou réglementé par la CITES (Convention sur le commerce international des espèces menacées).

Chris : L'homme est-il une "espèce" menacée ?

L'homme est plutôt une espèce envahissante qui a su coloniser presque tous les lieux de la planète. Compte tenu des menaces que ses activités font porter aujourd'hui sur les milieux naturels, il risque de devenir lui-même une espèce menacée si la dégradation de la nature se poursuit au rythme actuel.

Chat modéré par

Le Monde.fr

» A la une » Archives » Examens » Météo » Emploi » Newsletters » Talents.fr
» Le Desk » Forums » Culture » Carnet » Voyages » RSS » Sites du
» Opinions » Blogs » Economie » Immobilier » Le Post.fr groupe
Programme



Abonnez-vous au Monde.fr - 6€ visitez Le Monde.fr © Le Monde.fr | Fréquentation certifiée par l'OJD | CGV |